



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 AVRIL 2024

### PROCES-VERBAL

L'an 2024 et le 3 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de VALENTE Vitor Maire

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme PAYAN Chantal, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam.

**Excusé(s)** : Mme SCHAPPACHER Karine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 19/03/2024

**Date d'affichage** : 19/03/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE FARIA CASTRO Custodio

Tout d'abord Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Guillaume CAPOIS de son poste de 2<sup>ème</sup> adjoint en charge de la commission « Développement économique – Tourisme ». Il le remercie pour tout ce qu'il a fait pour la commune.

#### **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### **Droit de préemption urbain :**

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 1

## **Sommaire**

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024,

### **Élection - Exécutif**

2. Élection d'un Adjoint en remplacement de Monsieur Guillaume CAPOIS,

### **Finances**

3. Adoption du Compte de Gestion 2023,

4. Adoption du Compte Administratif 2023,

5. Affectation du Résultat 2023,

6. Adoption du Budget Primitif 2024,

7. Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2024,

### **Culture**

8. Validation du **Projet Culturel Scientifique et Social (PCSES)** de la future bibliothèque avec espace muséal,

### **Subventions**

9. Demande de subventions dans le cadre du projet de terrain de Basket 3X3,

10. Questions diverses.

## **1) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 4 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 4 mars 2024, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Dominique GRÉMY.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **valide** à l'unanimité le Procès-Verbal du lundi 4 mars 2024.

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_09

## **ÉLECTION - EXÉCUTIF**

### **2) Conseil Municipal – Élection d'un Adjoint**

Il est **rappelé** qu'en application de l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit procéder au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant.

Comme il vous l'a été précédemment expliqué, le CGCT dans son article L2122-7-2 précise que « *quand il y a lieu de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci doivent être choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.* »

Il est **rappelé** également au Conseil Municipal que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après avoir interrogé l'assemblée, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO et demande au conseil de ne pas voter à bulletin secret.

Il ajoute que la délégation de fonction de Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO sera le Développement Économique, le Commerce et le Tourisme.

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

*Délibération C2024\_10*

## FINANCES

### 3) Adoption du Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion est un document de contrôle comptable, établi par le trésorier (qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire). Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations constatées.

Il est rappelé que le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de constater l'identité des résultats et d'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la commune.

Il est **demandé** au Conseil Municipal d'**adopter** le compte de gestion 2023.

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_11

### 4) Adoption du Compte Administratif 2023

Monsieur Brégère-Maillet présente le compte administratif 2023 de la commune :

#### Section de Fonctionnement

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	<b>Réalisé 2023</b>		<b>Réalisé 2023</b>
Charges générales	768 133,64	Résultat reporté	868 971,98
Charges de personnel	1 398 754,04	Atténuations de charges	116 528,24
Atténuation de produits	37 397,00	Produits des services	297 964,88
<i>Opération d'ordre</i>	<i>7 864,40</i>	Impôts & taxes	255 024,24
Autres charges	144 728,15	Fiscalité locale	1 782 432,49
Charges financières	22 269,06	Dotations & Participations	426 108,81
Provisions & dépréciations	1 482,29	Autres produits	65 203,16
		Produits financiers	11,43
<b>Total des Dépenses</b>	<b>2 380 628,58</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>3 812 245,23</b>

#### Section d'Investissement

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	<b>Réalisé 2023</b>		<b>Réalisé 2023</b>
Déficit reporté	309 122,91		
Remboursement emprunts	222 822,64		
Immobilisations incorporelles	6 588,00	<i>Opération d'ordre</i>	<i>7 864,40</i>
Subventions d'équipement	27 936,00	Dotations & réserves	559 432,63
Immobilisations corporelles	612 348,72	Subventions d'investis.	57 121,15
Immobilisations en cours	15 292,80		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>1 194 111,07</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>627 523,09</b>

Le compte administratif 2023, affiche les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 380 628,58	884 988,16
Recettes	2 943 273,25	627 523,09
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>562 644,67</b>	<b>-257 465,07</b>
Report N-1	868 971,98	-309 122,91
<b>Résultat global de l'exercice N</b>	<b>1 431 616,65</b>	<b>-566 587,98</b>
Reste à réaliser dépenses		65 061,00
Reste à réaliser recettes		64 000,00
<b>Résultat Global de Clôture</b>	<b>1 431 616,65</b>	<b>-567 648,98</b>
	<b>863 967,67</b>	

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Monsieur Alain BUIRON, doyen d'âge, procède à l'adoption du Compte Administratif pour 2023.

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_12

## 5) Affectation du Résultat 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A – Résultat de l'exercice	562 644,67 €
B – Résultats antérieurs reportés	868 971,98 €
<b>C – Résultat à affecter</b>	<b>1 431 616,65 €</b>
D – Solde d'exécution d'investissement	
▪ D 001 (besoin de financement)	- 566 587,98 €
▪ R 001 (excédent de financement)	0,00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
▪ Besoin de financement	- 65 061,00 €
▪ Excédent de financement	64 000,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>567 648,98 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>567 648,98 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>863 967,67 €</b>

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_13

## 6) Adoption du Budget Primitif 2024

Monsieur Brégère-Maillet présente le budget prévisionnel pour 2024 :

### Section de Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
	Budget 2024		Budget 2024
Charges générales	902 285,00	Résultat reporté	863 977,30
Charges de personnel	1 503 400,00	Atténuations de charges	47 800,00
Atténuation de produits	45 000,00	Produits des services	271 340,00
<i>Opération d'ordre</i>	<i>11 590,00</i>	Impôts & taxes	249 873,00
Autres charges	167 395,30	Fiscalité locale	1 753 500,00
Charges financières	18 000,00	Dotations & Participations	401 000,00
Provisions & dépréciations	2 770,00	Autres produits	49 450,00
<b>Virement à l'investissement</b>	<b>985 000,00</b>		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>3 636 940,30</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>3 636 940,30</b>

### Section d'Investissement

DÉPENSES		RECETTES	
	Réalisé 2023		Réalisé 2023
Déficit reporté	566 587,98	<b>Virement du fonctionnement</b>	<b>985 000,00</b>
Remboursement emprunts	164 000,00	Produit de Cession Immo	650 000,00
Immobilisations incorporelles	6 600,00	<i>Opération d'ordre</i>	<i>11 590,00</i>
Subventions d'équipement	27 936,00	Dotations & réserves	622 648,98
Immobilisations corporelles	701 660,00	Subventions d'investis.	211 000,00
Immobilisations en cours	1 013 455,00		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>2 480 238,98</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>2 480 238,98</b>

Monsieur Brégère-Maillet indique que l'autofinancement total de la section d'investissement par la section de fonctionnement est de **1 552 648,98 €**, réparti comme suit :

- ⇒ 985 000,00 € à l'article 021,
- ⇒ 567 648,98 € affectés à l'article 1068

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2024 présenté en équilibre à **6 117 179,28 €** :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 636 940,30 €	3 636 940,30 €
Section d'Investissement	2 480 238,98 €	2 480 238,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 117 179,28 €</b>	<b>6 117 179,28 €</b>

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_14

## 7) Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2024

Il est **demandé** au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2024. Les propositions se chiffrent à :

Article 65748	- Subventions de fonctionnement aux associations	19 850,00 €
	- Subvention à l'école maternelle	1 500,00 €
	- Subvention à l'école élémentaire ( <i>dont classe découverte</i> )	3 500,00 €
Article 657362	- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	18 500,00 €

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_15

## CULTURE

### 8) Validation du Projet Culturel Scientifique et Social (PCSES) de la future bibliothèque avec espace muséal

*Monsieur le Maire indique que ce point de l'ordre du jour a été débattu à plusieurs reprises, il propose donc de passer au vote.*

Le Conseil Municipal a pour projet de construire un équipement culturel mixte d'environ 400 m<sup>2</sup> qui comprendra à la fois une bibliothèque et un espace d'exposition des œuvres de Monsieur Jean-Pierre DIDIER. En effet, la bibliothèque actuelle n'est plus dimensionnée à la taille du village.

**Trois axes forts** structurent ce projet :

- ⇒ **Axe 1** : Un lieu innovant pour accueillir les collections – un lieu hybride bibliothèque avec un espace muséal où les arts et les artistes sont au cœur des collections,
- ⇒ **Axe 2** : Un lieu d'échange et de création intergénérationnel,
- ⇒ **Axe 3** : Une étape incontournable sur le circuit touristique Sud Seine-et-Marnais.

Ces axes prendront appui sur une politique des publics mais également sur une politique documentaire et d'actions culturelles revisitées.

Ce projet fera l'objet de soutiens financiers et/ou techniques de l'État via la D.R.A.C, le Département et la Région Ile de France. En tout état de cause, le reste à charge total du projet ne dépassera pas le montant du legs de Monsieur Jean-Pierre DIDIER qui est d'environ 1 000 000 €.

Pour cette raison un **Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social** dit P.C.S.E.S a été rédigé et servira à l'étude des droits auprès de la D.R.A.C (*Direction Régionale des Actions Culturelles*).

Ce projet s'intègre au schéma de développement de la lecture publique du Département. A ce titre, celui-ci versera une subvention de 10 000 € pour les actions culturelles qui pourront être menées par la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'**approuver** les termes de ce P.C.S.E.S annexé et d'**autoriser** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### Déclaration de Dominique Grémy :

Je souhaite expliquer les raisons de mon opposition au PCSES soumis au vote ce soir, projet bien éloigné en termes d'impact pour le village de ce que nous pouvions anticiper au moment de l'acceptation du legs de Monsieur Jean-Pierre Didier.

Le projet culturel retenu est d'une toute autre dimension avec la construction d'un nouveau bâtiment qui associe deux projets :

- La gestion des engagements du legs
- La création d'une médiathèque en remplacement de notre bibliothèque actuelle.

Il est important de préciser que le legs de Monsieur Didier ne nous impose pas de construire un nouvel espace. Ce point a été vérifié auprès des exécuteurs testamentaires.

Le sujet de la médiathèque pose question car il n'a pas fait l'objet d'une étude de besoins. Notre bibliothèque est très peu fréquentée en dehors des élèves de l'école. Certes, elle est vieillotte et le souhait de l'améliorer est sans doute légitime.

La question est plutôt avec quelle ambition ?

Un beau bâtiment neuf suffit-il à contrebalancer les tendances lourdes du développement du numérique ? Est-il réaliste de croire qu'une médiathèque à Bourron-Marlotte (2 840 habitants) peut rivaliser en attractivité avec celle de Fontainebleau (15 000 habitants) et où nos jeunes vont au collège et au lycée ?

Mais si je suis contre ce nouvel équipement culturel c'est surtout parce qu'il me semble être un projet d'une époque révolue, celle de l'illusion de l'argent facile et, des ressources infiniment disponibles.

C'est en effet un choix délibéré pour une réalisation culturelle marquante de la mandature, alors que des alternatives de qualité, qui peuvent couvrir les deux volets du projet culturel, ont été identifiées. Pour la plupart, ces alternatives seraient nettement moins consommatrices de ressources notamment parce qu'elles s'appuient sur le foncier existant.

- ⇒ Sur le plan financier, ce nouveau bâtiment et ses charges de fonctionnement, alors que nous avons du foncier disponible, est un gaspillage d'argent public dont les habitants de Bourron-Marlotte paieront un jour ou l'autre une partie de la note sous forme d'augmentation de leur taxe foncière. Nos concitoyens, confrontés à la dégradation constante de leur pouvoir d'achat apprécieront-ils ce choix alors que des alternatives plus sobres existent ?
- ⇒ Sur le plan de la gestion du foncier communal et de l'environnement.
  - Pourquoi construire au lieu de rénover / réaménager des espaces existants qui permettraient de réaliser les deux volets du projet culturel et qui traiteraient en même temps une partie du sujet de l'efficacité thermique sur les espaces concernés ?
  - Sur le plan environnemental, pourquoi sacrifier un espace vert en « cœur village » pour installer ce nouveau bâtiment ? Les événements météorologiques nous rappellent tous les jours l'importance de maintenir des espaces non construits en zones urbaines pour l'absorption des eaux pluviales et limiter les surchauffes d'été. Nous sommes à contre-courant de la loi visant à maîtriser la bétonisation (loi dite ZAN Zéro Artificialisation Nette des sols) qui a été promulguée récemment.

Pour ces raisons, une réunion publique est nécessaire. Elle permettrait de présenter ce projet ainsi que l'option alternative la plus évidente (salle d'exposition et stockage des œuvres dans l'aile droite de la mairie, transfert de la bibliothèque dans le centre de loisirs actuel sous deux à trois ans) et de vérifier l'adhésion des habitants avant d'engager la commune sur le projet le plus ambitieux.

*J'ajouterais enfin que sur le plan du processus, il est surprenant d'avoir à voter pour le projet culturel le plus ambitieux sans en avoir même un chiffrage d'enjeu, ni de comparaison avec une alternative plus sobre.*

*La commune a actuellement deux autres sujets d'investissements lourds à gérer :*

- La création d'un centre de loisirs pour les enfants, d'une capacité d'accueil supérieure au centre actuel, afin de satisfaire les demandes des familles*
- Et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics qui est une obligation légale avec un calendrier et des objectifs à respecter.*

*Il serait souhaitable, avant de voter pour le projet le plus ambitieux pour la culture, d'avoir une vision globale des coûts des trois projets, de la manière dont la commune pourrait les financer (autofinancement, subventions, emprunts) et, d'un prévisionnel pluriannuel des charges.*

*Je vous remercie de votre attention.*

### **Déclaration de Marie-Claude Bruder-Cauquil**

*Le document de présentation de ce Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social, lourd de quarante-neuf slides bien illustrées, sera hélas, aussi lourd de conséquences pour le village en cas d'adoption.*

*Ce PCSES propose la création d'un espace culturel de 400 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, regroupant une bibliothèque et un espace muséal, financé par le legs de Monsieur Didier, lequel d'ailleurs, n'imposait que la création d'un espace où exposer sa collection de tableaux.*

*Les habitants que j'ai rencontrés et ceux qui m'ont élue regrettent qu'aucune réunion publique ne soit organisée sur ce sujet pour recueillir leurs besoins et leurs attentes et font remarquer au conseil que :*

- 1) La construction envisagée à côté de l'espace Jean Renoir (pour rappel 400 m<sup>2</sup> au sol) va artificialiser une zone verte ; ce choix va à l'encontre des politiques de préservation des sols naturels dans un village labellisé « Village de Caractère » et à l'encontre du choix affiché par l'équipe municipale lors de la modification du PLU qui était, je cite « de limiter l'artificialisation des sols.... et favoriser la nature en ville »*
- 2) Le rejet par la majorité des élus, des solutions alternatives permettant de rénover et/ou d'utiliser des bâtiments existants étonne, dans un contexte d'incitation, par les politiques publiques et les scientifiques, à la rénovation énergétique des constructions anciennes.*
- 3) Si le coût de la construction est annoncé couvert par le legs de Monsieur Didier, le coût de fonctionnement d'un nouveau bâtiment (chauffage, éclairage, nettoyage, gardiennage, entretien...) impacterait lourdement les finances municipales dans les années à venir.*
- 4) Et le projet présenté n'est pas chiffré, comment dans ce cadre, signer un blanc-seing en le votant ?*

*Merci de votre attention*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée si d'autres personnes souhaitent s'exprimer ?*

*Madame Duwez explique qu'elle maintient sa position et va voter contre car elle avait proposé la réhabilitation de l'aile droite de la mairie, derrière la cheminée, pour faire l'espace muséal et de placer la bibliothèque dans l'actuel accueil de loisirs.*

*Monsieur Brégère-Maillet quant à lui indique qu'il va s'abstenir, car il était convenu que deux projets soient sélectionnés, le projet présenté sans école de musique et celui de Nathalie Duwez. Que ces projets seraient chiffrés, présentés avec les avantages et les inconvénients et que le choix se ferait à l'issue. Il n'a pas apprécié que la procédure ait changé en cours de route. Il s'abstient donc car les deux projets lui conviennent et que le conseil ne s'est pas donné les moyens de travailler sur les deux projets.*

Madame Mourichon précise que dans le projet retenu, l'école de musique sera déplacée dans les préfabriqués du centre de loisirs.

Monsieur Brégère-Maillet acquiesce et ajoute qu'en conséquence, l'aile droite ne sera pas réhabilitée et les préfabriqués resteront en l'état. Cela aurait été intéressant de pouvoir décider en ayant plus de données et précise qu'il est assez rare qu'une collectivité valide un projet qui n'est pas chiffré. En tout état de cause, s'abstenir, n'est pas condamner le projet.

Monsieur le Maire s'étonne du vote de Monsieur Brégère-Maillet car, lorsqu'ils en avaient discuté ensemble, ce dernier était favorable, mais il en prend acte.

Il rappelle son engagement envers les membres du conseil de dire, que ce projet n'aura comme financement, que les subventions et le legs.

Monsieur le Maire s'explique sur le fait qu'il ne souhaitait pas devoir financer deux Assistants à Maîtres d'Ouvrage (AMO), car cela aurait alourdi le financement. C'est pourquoi, il a préféré faire adopter cette option à la majorité. A l'origine, il y avait cinq options et par démocratie, elles ont toutes été présentées et écoutées. Il précise avoir apprécié le travail fourni par le groupe de travail qu'il avait mis en place.

Monsieur le Maire, après avoir entendu les remarques de l'assemblée, met au vote le PCSES.

Monsieur Buiron vote pour le projet, mais demande que soit noté dans le texte de la délibération la limitation du coût global et préciser que le projet ne sera financé que par les subventions et le legs.

Monsieur Colas précise que voter le PCSES n'est pas voter le projet mais faire une démarche pour avancer, même s'il est indiqué une surface utile de 400 m<sup>2</sup>. Il rappelle que le conseil municipal s'est engagé en acceptant le legs et que pour démarrer, il faut accepter le PCSES.

Madame Bruder-Cauquil demande à Monsieur le Maire, au vu des déclarations, s'il envisage de faire une réunion publique ?

Monsieur le Maire répond que oui, tant au niveau de la bibliothèque avec espace muséal que sur l'ALSH.

Madame Lott précise que ce PCSES est une pièce obligatoire demandée par l'État, plus précisément la DRAC, qui a pour vocation une communication publique.

C'est un cadre. L'affinement viendra par la programmation et, c'est cette programmation qui donnera un chiffre prévisionnel du coût de l'opération. L'avantage de ce choix est qu'il s'agit d'un équipement mixte, bibliothèque et espace muséal, où les publics pourront passer de l'un à l'autre. C'est ce qui fait l'originalité du projet.

**Vote : Majorité (14 voix pour – 1 abstention** (Jean-Brégère-Maillet) – **7 voix contre** (Dominique Grémy, Marie-Claude Bruder-Cauquil, Nathalie Duwez, Jean-Charles Gandon, Christelle Cerceau, Véronique Mourichon, Lionel Bouillette))  
Délibération C2024\_16

Monsieur le Maire confirme à Madame Bruder-Cauquil que lorsque les projets seront plus avancés, une réunion publique sera organisée afin d'expliquer aux habitants de Bourron-Marlotte les projets qui vont être réalisés et le moyen de les financer.

Madame Bruder-Cauquil le remercie tout en indiquant qu'il aurait été souhaitable que cette réunion ait lieu avant de statuer sur un projet.

## SUBVENTIONS

### 9) Demande de subventions dans le cadre du projet de terrain de Basket 3X3

Le terrain de basket situé au cœur du village, sur la place des fêtes, est très régulièrement utilisé mais il est vieillissant.

Grâce à une convention de partenariat signée entre le Comité de Seine-et-Marne, la Fédération Française de Basket Ball (FFBB) et le Conseil Départemental, plusieurs subventions sont disponibles pour les collectivités, afin de concrétiser leurs projets de création ou de rénovation de terrain extérieur.

Les commissions sport – animation - loisirs et travaux ont décidé d'un commun accord, de déposer un projet de rénovation.

Le financement pourrait être le suivant :

DÉPENSES			RECETTES		FONDS PROPRES
	Montant HT	Montant TTC		Montant	
Panneaux de Basket	4 000,00 €	4 800,00 €	Subvention Département 50 % du montant HT <i>plafonné à 30 000 € HT</i>	15 000,00 €	
Rénovation du Sol ( <i>gerflor</i> )	35 500,00 €	42 600,00 €			
Agrandissement du terrain	4 166,67 €	5 000,00 €	Subvention ANS 52,52 % du montant HT	19 933,34 €	
			Reste à Charge HT (20 % du HT)	8 733,33 €	
			Reste à Charge TTC		17 466,66 €
			FCTVA (16,404 % en N+1)		7 163,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 666,67 €</b>	<b>52 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 666,67 €</b>	<b>10 303,58 €</b>

**Vote : Unanimité (22 voix pour)**

Délibération C2024\_17

### Informations de Monsieur le Maire

#### Adoption de la « Charte du Télétravail »

Lors de la réunion de services du mardi 6 février 2024, plusieurs agents ont émis le souhait, comme le prévoit la loi n°2019-828 du 6 août 2019, d'effectuer leur activité professionnelle sous le statut de « télétravailleur ».

Afin de répondre à cette demande, il y a lieu de déposer auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Seine-et-Marne une « Charte du Télétravail ».

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le document qui sera transmis au Centre de Gestion.

#### Cession à l'euro symbolique au SDIS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de mettre à disposition une partie des parcelles cadastrées A 2003, 2004 et 2006.

Par courrier reçu le 2 février dernier, la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, Madame Isoline GARREAU, sollicitait la cession à l'euro symbolique, par souci de lisibilité en matière de propriété, de ces parcelles ainsi qu'une partie de la parcelle A 2257.

A l'occasion de son entretien du 20 mars dernier avec les représentants du SDIS, Monsieur le Maire a demandé en cas d'accord du conseil municipal, que soit intégré dans l'acte administratif de cession, une clause particulière : « *l'ensemble bâti et non bâti redeviendra, de droit, propriété communale s'il n'était plus destiné un jour à abriter le centre d'intervention de Bourron-Marlotte* ».

Il précise que tous les frais engagés pour cette cession à l'euro symbolique, seront à la charge du SDIS mais il précise également que cet accord n'est valable que si le projet se réalise.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession afin que le bornage puisse être réalisé et que la délibération soit prise lors du prochain conseil. Un courrier sera adressé au Colonel GAYARD en ce sens.

*Madame Cerceau précise que c'est une chance que des travaux soient prévus sur la caserne de Bourron-Marlotte car la tendance est plutôt de fermer les petites casernes.*

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du SDIS afin qu'une délibération puisse être prise lors d'un prochain conseil.

## **Informations des Commissions**

### **Jean-Charles GANDON**

Remerciements aux participants qui se sont mobilisés pour Forêt Belle, avec la participation d'une cinquantaine de personnes. Il y avait encore beaucoup à faire.

Une réunion à la CAPF est organisée le 5 mai de 12h00 à 18h00 au Grand Parquet, pour les citoyens qui utilisent les vélos

### **Christophe COLAS**

Remerciements aux membres des différentes commissions qui ont participé à l'attribution des subventions. La prochaine commission portera sur l'organisation des futures manifestations. La prochaine est prévue le samedi 11 mai, journée citoyen sauveteur, place des fêtes de 10h00 à 18h00.

La chasse aux œufs a une nouvelle fois remporté un vif succès, merci aux participants. Plus de 150 personnes étaient présentes et 40 kg de chocolat ont été distribués. Merci à Nicolas Quénu pour le prêt des déguisements.

### **Nathalie DUWEZ**

Les membres de la commission reçoivent les parents, le samedi matin, pour les inscriptions scolaires.

A l'occasion de la fête des Vélos fleuris, parents et enfants sont allés jusqu'à la maison de retraite, les anciens étaient très contents. Il y a eu 12 kg de bonbons distribués.

Les parents délégués relancent la semaine sans écran, ce sera la 2<sup>ème</sup> édition qui se tiendra du 3 au 7 juin 2024. Ils sont à la recherche de talents.

Les enfants du conseil municipal vont remercier les services techniques car le « banc de l'amitié » sera repeint prochainement. Ce banc a pour but d'accueillir les enfants qui se sentent seuls jusqu'à ce qu'un groupe lui propose de le rejoindre.

### **Chantal PAYAN**

Hier soir s'est tenue la dernière réunion sur le PLUi. Après deux ans de travail, il arrive à sa phase finale et sera arrêté le 9 avril 2024. La phase enquête publique va débuter, entre juin et novembre. Elle commencera par les personnes associées, c'est-à-dire la Région, le Département, les Officiels et ensuite, l'enquête publique sera lancée auprès de la population, début 2025. C'est à ce moment que chacun pourra venir consulter le PLUi et apporter sa pierre à l'édifice.

### **Christelle CERCEAU**

À partir du mois de mai, début du Transport Bus Courses, mais aussi transport des personnes pour des visites médicales.

### **Myriam LOTT**

Rendez-vous culturel, concert du Trio Hocdé, le 21 avril 2024 à l'église St Sévère. Ce concert a été reprogrammé, car il y avait un problème de chauffage.

Dernière soirée animée par Frédéric Keck, il s'agit d'un débat sur « l'élevage d'aujourd'hui » avec un éleveur de Lorrez-le-Bocage. Il se tiendra le 22 mai 2024.

Pour rappel, la soirée débat animée par Stéphane Hagard sur les droits d'auteur, était très intéressante et a compté environ 40 personnes.

La commission travaille sur la programmation de l'année prochaine.

### **Custodio DE FARIA**

Suite à la réunion du comité syndical du SMICTOM la semaine dernière, Monsieur De Faria précise que Budget 2024 a été voté et qu'il n'y aura pas d'augmentation de la TEOM sur 2024.

### **Lionel BOUILLETTE**

Le Syndicat de traitement des boues a voté son budget et donne la parole à **Jean Brégère-Maillet**.

Ce dernier indique que ce sont les nouveaux membres de la CAPF qui représentent la commune de Bourron-Marlotte. Il précise que le syndicat est passé de syndicat intercommunal à syndicat mixte, qu'à cet effet, les statuts ont été modifiés conformément à l'attente de la Préfecture de Seine-et-Marne et que suite à la démission de la Présidente, Monsieur Bouillette a été nommé Président du syndicat. Ce syndicat comptait à l'origine, 6 membres (2 pour La Genevraye, 2 pour Montigny-sur-Loing et 2 pour Bourron-Marlotte) le bureau désormais n'est plus composé que de 3 personnes, Lionnel Bouillette et Custodio De Faria en qualité de membres titulaires et Jean Brégère-Maillet comme membre suppléant pour la CAPF et les 2 autres personnes qui représentent le SIDAS.

Il y a eu également le changement de prestataire qui est beaucoup plus présent sur l'exploitation. Il y a de nouvelles équipes et beaucoup moins de pannes.

Pour finir, il y a eu un gros travail au niveau de la comptabilité et du budget. Cette remise à niveau a permis de constater un excédent d'investissement qui sera utilisé pour le changement de la bâche qui est fragilisée par les intempéries et surtout, le transfert de l'armoire électrique qui va aller de l'intérieur vers l'extérieur.

*Applaudissement du conseil municipal pour le travail réalisé et remerciements de Monsieur le Maire.*

### **Monsieur le Maire pour la Commission Travaux**

Elle se réunit une fois par mois. Remerciements à Romuald Millot car en l'absence de Céline Blanchet, qui est en arrêt maladie, il assure l'intérim. Il est très réactif et, très apprécié par les Directrices d'écoles. Continuité des entretiens habituels (écoles, espaces...) car, cette mandature doit tout changer, tout tombe en panne. Les véhicules ont 15 ans, les tracteurs sont usés d'où l'obligation d'investir. Le corbillard ne fonctionne pratiquement plus, quant à la Clio, elle ne passe pas au contrôle technique.

Réfection de deux portions de route, la Bonde Neuve et le chemin des grands aulnes, le haut de la rue des quatre chemins, avec des caniveaux et la création de 2 à 3 puisards afin de réguler les eaux de pluie, pour qu'elles ne terminent pas dans le tout à l'égout.

Rappel de l'octroi des subventions demandées à Monsieur le Sous-Préfet pour les travaux de la salle des fêtes, avec isolation de la toiture, changement des huisseries, isolation des murs par l'intérieur, changement des radiateurs, électricité et peinture.

Demande de subventions pour changer les fenêtres des logements en location rue des Grands Réages et à côté du gymnase, ainsi qu'à l'école élémentaire. Le reste sera prévu au budget de l'année prochaine. Réfection des trottoirs rue du Général Leclerc dans la continuité de la rue Armand Charnay qui a été faite l'année dernière. Continuité du travail sur l'éclairage public.

*Madame Grémy demande s'il y a eu un travail sur la géothermie pour alimenter les bâtiments publics ?*

*Monsieur le Maire répond que dans le cadre de la construction de l'ALSH, l'AMO mène une étude quant aux moyens de chauffage les plus appropriés pour la commune.*

## **10) Questions orales de Madame Bruder-Cauquil**

- 1) Serait-il possible de disposer d'une boîte à lettres à la gare ? L'ancienne boîte était fixée sur le mur de la gare et a été supprimée car la Poste ne souhaitait plus payer de redevance à la SNCF. Une nouvelle pourrait être fixée sur un poteau, comme de nombreuses boîtes dans le village. Pouvez-vous, Monsieur le Maire, porter cette demande à la direction de la Poste et nous tenir au courant de la réponse ?

*Monsieur le Maire indique que la Poste a été contactée à plusieurs reprises, mais qu'il n'y a pas de retour.*

- 2) La commission Culture peut-elle installer, sur la place de la gare, une nouvelle boîte à livres, solide et fermant bien pour remplacer celle qui a disparu ?

*Monsieur le Maire répond que c'est prévu. Cette boîte sera réparée, dès que Monsieur Simonet sera en mesure de retravailler.*

- 3) Atelier Delort :

- Pouvez-vous nous rappeler le coût de la réfection de l'Atelier Delort ? Investissement, subventions versées et reste à charge pour la commune. *Le reste à charge de la commune c'est élevé à 26 815,29 €.*
- Quels sont les frais de fonctionnement de ce bâtiment sur l'année 2023 (chauffage, électricité, entretien divers, nettoyage ...) ? *Le fonctionnement de cet atelier coûte 3 462 € à la commune par an. Il s'agit de l'électricité car il n'y a pas d'entretien et le ménage n'est pas fait par la commune.*
- Les artistes qui y assurent une activité rémunérée et privée reversent-ils une redevance à l'association « l'Atelier » ? Et l'association reverse-t-elle une participation à la mairie ? *Comme toutes les autres associations, l'atelier est mis à disposition gratuitement. Madame Bruder-Cauquil indique qu'en 2019, avait été voté qu'une redevance devait être versée à la commune, lorsqu'il y avait une exposition. Comme il y a eu récemment une exposition, est-ce que cette redevance a été versée ? Monsieur Colas répond que non, que c'est la richesse de cette association de pouvoir organiser une exposition et que, de plus, aucune subvention ne lui est versée.*

- 4) Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) :

Des habitants souhaitent avoir connaissance du coût du futur ALSH. Cette information ne figure pas dans le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023 alors qu'elle a été donnée oralement.

*Monsieur le Maire précise que pour le moment le coût n'est pas connu car l'architecte qui sera chargé du projet n'est pas encore désigné. Le problème de diffuser un montant prévisionnel est, que s'il est plus élevé, l'opération sera critiquée. Toutefois, il indique qu'à cet instant, les études qui ont été menées par l'AMO par rapport aux besoins, à l'architecture, aux matériaux utilisés et par rapport à toutes les normes, indiquent un coût prévisionnel d'environ 2 700 K€.*

*Madame Bruder-Cauquil précise que ce chiffre ne correspond pas à celui qui a été indiqué dans la délibération, qui était de 2 400 K€ et comme il n'a pas été repris dans le procès-verbal, il semblait souhaitable d'y indiquer le montant de l'opération. Monsieur le Maire répond que le travail de l'AMO a été affiné. En tout état de cause, les membres du conseil municipal ont déjà eu connaissance de ces chiffres.*

*Avant de clore cette assemblée, Monsieur le Maire procède à la remise de l'écharpe d'adjoint à Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, nouvellement élu. Félicitations.*

*Applaudissements des membres du conseil municipal.*

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à 22h14**

**Custodio DE FARIA CASTRO**  
Secrétaire de Séance



**Vitor VALENTE**  
Maire

